

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 octobre 2021 à 18h30, ouvert sous la présidence de Monsieur Jean SARRET le Maire.

Présents : Denis DÉLOGU, Gérard MICHEL, Patrick ESPITALIER, Sandra POTIN, Marc TOURNIAIRE, Jean SARRET, Julien MAGALLON, Marie-Elisabeth GAUDIN, Céline LAMBERT

Absents : Serge GAILLARD,

Procurateur : Yann BRIAT donne procuration à Jean SARRET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection, d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Secrétaire de Séance : Patrick ESPITALIER

Convocation du 22 OCTOBRE 2021

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité des membres présents

1-Sécurisation traversée du village

2-Arrêtés de péril maison BALLEIN

3-Devis géomètres relevé bâtiment communal

4-Logiciel JVS

5-GEMAPI Fonds de concours communal travaux Merdarel

6-Fermeture de la piste forestière Forest BLANC Robert

7-Aide RASÉD

Questions diverses : abattage acacias ; Canal des jardins

Rajout à l'ordre du jour :

8- Actes

9- Facture TRIUMVIRAT - Avant-projet marché Réhabilitation grange Borel

1-Validation du compte rendu du dernier conseil municipal

Une famille du village a contacté la mairie afin que des ralentisseurs soient installés pour limiter la vitesse des véhicules qui traversent le village. Ce sujet est mis à l'ordre du jour du conseil municipal

M. le Maire a pris contact avec le département, le conseil municipal décide qu'il serait opportun d'installer un radar pédagogique dans un endroit ciblé qui permettrait de contrôler le nombre de véhicules et leurs vitesses.

2-

-Maison 2 place Baltazar :

Un rapport a été réalisé suite à une visite du maire et du 1^{er} adjoint le 14/10/2021 2 place Baltazar à Valserrès pour constater et consigner les éléments de la maison qui posent problème.

Aussi, en vertu de mes pouvoirs de police spéciale en matière d'habitat, et conformément aux dispositions des articles L 511-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, je vous informe que j'engage, par la présente, la phase contradictoire préalable à la prise d'un arrêté de mise en sécurité ordinaire, aux fins de mettre durablement terme à tout risque lié à l'état de votre immeuble.

-Maison BOREL Maurice : de multiples investigations sont menées auprès des notaires et des héritiers qui sont soit décédés soit habitent à l'étranger. Les conseillers conseillent d'appeler les domaines.

3- Monsieur le Maire présente les 3 devis reçus en mairie.

Monsieur le Maire PROPOSE d'accepter l'offre de prix de l'entreprise TILIA3D Jean VIGOUROUX qui offre une meilleure qualité de prestation : maquette numérique 3D pour un montant de 1989.00 € H.T.

4- Suite à des erreurs la délibération sur le logiciel métier Jvs doit être refaite.

Il s'agit de JVS Mairistem Cloud : gestion des finances, la gestion du personnel, la gestion relation citoyen, l'administration générale et la gestion de la facturation ainsi que le pack démat'et ixchange.

Le contrat sera signé pour 3 ans.

| Désignation | Montant H.T. en euros | Montant T.T.C en euros |
|--|-----------------------|------------------------------|
| Droit d'accès logithèque HV CLOUD 1ère année | 1536.00 | 1843.20 (153.60 euros/mois) |
| Forfait annuel Logithèque HV CLOUD autre année | 3219.20 | 3863.04 (321.92 euros/ mois) |
| IXCHANGE 2 Tiers de télétransmission | | |
| Mise en œuvre 1ère année | 120.00 | 144.00 |
| Abonnement annuel autre année | 130.00 | 156.00 |

| | | |
|-------------------------------|--------|--------|
| Certificat électronique 3 ans | 310.00 | 372.00 |
| TOTAL | 560.00 | 672.00 |

5- Il est rappelé que la compétence GEMAPI est financée par la levée de la taxe éponyme. Par soucis d'équité, mais également dans le but de disposer d'un budget plus conséquent afin de mener à bien les travaux et études nécessaires à l'exercice de cette compétence sur le territoire, il a été acté en conseil communautaire la levée d'un fonds de concours communal, correspondant à 50% de l'autofinancement restant pour chaque travaux et études engagés sur le territoire.

| FONDS DE CONCOURS COMMUNAUX GEMAPI 2021 | | | | | | | | |
|---|--------------------|--|------------------|---------|----------|-------------------------|-------------------|---------|
| Commune | Cours d'eau | Travaux ou études | Entreprises | Coût HT | Coût TTC | Co-financement éventuel | Fonds de concours | Total |
| Valserres | Merdarel des Tancs | Réfection de l'ouvrage route de l'aval | CESMAT | 4 340 € | 5 208 € | néant | 2 170 € | 3 794 € |
| | | Entretien de la végétation | Les Environneurs | 1 280 € | 1 280 € | | 640 € | |
| | | Entretien : suppression atterrissement | SOUBRA ETA | 1 640 € | 1 968 € | | 984 € | |

Le conseil municipal valide la participation de la commune de Valserres pour un montant de 3 794.00 euros.

6- demande de fermeture du chemin cadastré ZC 100 au lieudit Chalets de Valserres, le conseil municipal, en qualité de représentant du propriétaire de la parcelle ZC 97 desservie par ce chemin, rappelle : qu'il s'agit d'un chemin d'exploitation au titre du code rural et de la pêche maritime ; que la parcelle ZC 97 relève du régime forestier et qu'à ce titre son accès doit rester libre et permanent au service gestionnaire ainsi qu'aux intervenants. En conséquence, le conseil municipal donne un avis défavorable à votre demande aux conditions que la fermeture soit constituée d'un dispositif rigide de type barrière (câble ou chaîne interdits) avec système rétro réfléchissant de classe I et serrure type « carré pompier » ; qu'il soit mis en place un panneau de signalisation routière, sur support indépendant de la barrière, de type B7b complété d'un panneau de type M9z avec mention « SAUF AYANTS DROIT ».

7-Aide RASED

On a reçu en mairie un courriel du réseau d'aide aux enfants en difficulté qui demande une petite somme de 50 euros pour pouvoir avoir plus d'équipements pédagogiques à disposition pour aider les enfants en difficulté.

Le conseil municipal va octroyer 50 euros au RASED.

Questions diverses : abattage acacias ; Canal des jardins

-M le Maire a demandé un devis pour abattre des acacias, appartement La Cure pour un montant de 385.00 euros H.T.

-On a reçu en mairie un courrier qui demande à la commune de prendre en charge la réfection de la prise d'eau qui permettrait au canal des jardins de fonctionner. Il s'avère qu'il n'existe pas d'ASA du canal des jardins de Valserres, sans ASA il est impossible de demander des subventions.

La commune est prête à participer à la réfection du canal des jardins si une association est créée.

8- Considérant que la commune de Valserres souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à La Préfecture. La commune doit signer une convention avec la Préfecture.

Le conseil municipal approuver les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

9- Facture TRIUMVIRAT Avant-projet marché Réhabilitation grange Borel.

Aucune délibération n'a été prise lors de la demande d'avant-projet par la commune aussi il paraît difficile dans ces conditions de payer cette facture.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Jean SARRET